

Informations importantes

Suite à une augmentation constante des quantités de plastiques collectés à la déchetterie, nous vous informons des points suivants :

Un grand nombre d'emballages plastiques et autres peuvent être ramenés à leur point de vente. Nous vous recommandons vivement de le faire.



Ce genre d'emballages plastiques nous doivent être déposés avec les **ordures ménagères**.



Ce genre d'emballages plastiques durs peuvent être déposés à la **déchetterie** dans des sacs transparents.

Nous vous rappelons également que les quantités déposées à la déchetterie (bois – branches – gazon – matériaux inertes) ne doivent en aucun cas dépasser 0.3 m³ (300 litres). Les quantités plus importantes devront être acheminées directement par le client et à ses frais dans des endroits de recyclage.